

Le mardi 14 avril 2026



N° 1

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 20 Mars 2026

Ouverture de la séance par le Maire sortant à 09 H 00

Membres présents : Yvette Bellier, Charles Brès, Patrick Brès, Jsabel Espinas, Rémy Laborde-Castex, Sandra Mathieu, Christian Roggero

Membres représentés : - Néant

Secrétaire de séance : - Sandra Mathieu

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur l'installation du conseil municipal par l'élection du Maire, la fixation du nombre d'adjoint(s), l'élection du ou des adjoints, la lecture de la charte de l'élu local et la nomination des représentants à la Communauté des Communes du Diois.

### Installation du Conseil Municipal - Election du Maire

Le Maire sortant passe la présidence à la doyenne d'âge : Yvette Bellier. Après s'être assuré que le quorum était toujours atteint, la présidente procède à l'élection du maire, au scrutin secret.

Deux candidats à cette fonction : Charles Brès et Rémy Laborde-Castex.

Charles Brès est déclaré élu avec 6 voix par la présidente et entre en fonction immédiatement.

### Fixation du nombre d'adjoints :

Le Maire réélu expose à l'assemblée que le conseil municipal doit déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Il décide de porter à deux le nombre des adjoints

### Election des adjoints:

Le Maire procède aux élections des adjoints qui sont désormais élus au scrutin (secret) de liste paritaire, sans panachage ni vote préférentiel parmi les

 1 place de la Mairie (26470) VOLVENT  : 04.75.27.50.78

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com - Site : <https://volvent.fr>

membres du conseil municipal. Chaque liste doit impérativement être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste est déposée par **Charles Brès**, maire, qui propose dans l'ordre et alternativement **Sandra Mathieu** et **Patrick Brès**.

Après dépouillement, la liste des candidats **Sandra Mathieu** et **Patrick Brès** obtient 6 voix pour et 1 blanc :

**Lecture de la charte de l'élu local :**

Le maire passe à la lecture de la charte de l'élu local (édition mars 2026). Un exemplaire papier est distribué ensuite à chaque conseiller.

**Détermination des délégués à la CCD :**

Le maire informe les conseillers qu'il a donné sa démission par écrit de délégué communautaire à la CCD. De fait Sandra devient la déléguée titulaire et Patrick le suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 58

Le Maire

Charles Brès

Sandra Mathieu

